

LA FÉÉ (Fédération des éclaireuses & éclaireurs)

- a pour but de maintenir et de promouvoir la pratique d'un scoutisme pour tous, fidèle aux intentions de Baden-Powell et des fondateurs du scoutisme laïque en France.
- regroupe des associations pratiquant un scoutisme non confessionnel et d'autres pratiquant un scoutisme confessionnel ouvert à tous et non prosélyte.

Charte de laïcité fédérale

1. La Laïcité de la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs est fondée sur les valeurs positives de respect des différences, permettant à chacun de vivre et approfondir ses propres convictions.
2. La Laïcité de la FÉÉ est une éducation à la liberté de conscience et d'expression, à l'ouverture aux autres et au civisme.
3. Dans sa conception de la laïcité la FÉÉ regroupe des associations laïques et confessionnelles de scoutisme qui veulent contribuer à la fraternité des religions et des philosophies, tout en partageant la pratique des valeurs du scoutisme, telles que décrites dans le projet éducatifs de la FÉÉ
4. Chaque association adhérente doit inscrire dans ses pratiques le droit à la différence pour chacun et le respect des différences par tous.
5. Chaque association adhérente de la FÉÉ propose un texte de la promesse comportant deux versions, une faisant référence à Dieu, une n'y faisant pas référence.
6. Aucune association adhérente à la FÉÉ ne peut refuser d'accueillir de jeune ou responsable pour des motifs religieux, politiques, sexistes ou ethniques.
7. Les institutions de la FÉÉ et les associations qui y adhèrent sont indépendantes de toute organisation politique ou religieuse.
8. Chaque membre d'une association de la FÉÉ s'engage à respecter la présente charte.

